



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Nouveau Plan d'affectation cantonal pour la Cité hospitalière à Lausanne et perspectives d'évolution du CHUV**

**Afin de permettre le développement et la modernisation des infrastructures du CHUV dans l'avenir, un nouveau Plan d'affectation cantonal (PAC 315) sera mis à l'enquête cet automne en même temps que l'extension du restaurant principal du personnel et celle du Centre coor-donné d'oncologie.**

Pour disposer d'un cadre juridique actualisé permettant le développement du CHUV en fonction de l'évolution de la demande, un nouveau Plan d'affectation cantonal de la Cité hospitalière (PAC 315) sera mis à l'enquête cet automne, en remplacement du Plan d'extension cantonal de 1961 en vigueur. Elaboré en collaboration avec la Ville de Lausanne et les différents Services de l'Etat, le PAC 315 ne modifiera pas le périmètre déterminé à l'époque, mais proposera une définition plus précise et différenciée des secteurs constructibles, afin de tenir compte de la diversité des quartiers voisins. Il fixera par ailleurs des règles et des objectifs en termes de mobilité et d'amélioration du cadre de vie de la Cité hospitalière, tout comme de protection de l'environnement.

Plusieurs options de développement du CHUV pourront ainsi être envisagées au cours des vingt prochaines années, en fonction de l'évolution des besoins en lits de soins aigus et de la démographie. Le nouveau Plan permettra l'extension des capacités d'accueil du CHUV si l'hypothèse d'une croissance de la demande devait se confirmer dans l'avenir. Font partie de ces options l'extension de l'Hôpital orthopédique, une extension pour la formation et l'enseignement, la construction d'un site unique pour la pédiatrie CHUV-HEL, la construction d'un nouveau Bâtiment de recherche sur le cancer, la réalisation de la 2e étape de Bugnon-Est, l'extension des Plateaux techniques et l'extension du bâtiment hospitalier. Chaque réalisation éventuelle devra évidemment faire l'objet de décisions des autorités concernées, notamment du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

Compte tenu de la saturation déjà problématique du restaurant du personnel et du

Centre coordonné d'oncologie (CCO), une mise à l'enquête simultanée de ces deux projets avec celle du PAC 315 a déjà été décidée.

Pour rappel, le Grand Conseil avait adopté en 2009 le Plan stratégique du CHUV, où le développement et la modernisation des infrastructures figuraient parmi les chantiers prioritaires.

En 2010, la population vaudoise compte 700'000 habitants, soit 40% de plus que lors de l'inauguration du bâtiment hospitalier du CHUV en 1982. On estime par ailleurs que le cap des 800'000 habitants sera franchi d'ici 2030, avec également une part plus élevée de personnes âgées, donc aux besoins de santé plus élevés. Les capacités du CHUV devront être adaptées à l'évolution des besoins, afin qu'il puisse continuer d'accomplir de manière performante ses missions de soins, de recherche et de formation au bénéfice de la population vaudoise.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 juin 2010

#### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 06; Pierre-François Leyvraz, directeur général du CHUV, 021 314 14 02 - DFIRE, Pascal Broulis, conseiller d'Etat, 021 316 20 01 - Olivier Français, conseiller municipal, Lausanne, 021 021 315 52

#### **TÉLÉCHARGEMENT(S)**

[pres-100603-CHUV](#)